



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2023

Référence
2023-28

Objet de la délibération
Contrat restaurant scolaire : L'Ardoise

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
30/06/2023

Date d'affichage
30/06/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 11/07/2023

L' an 2023 et le 7 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GARNIER Ange-Line, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, DUBOIS Jean-Paul, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRIGNÉ Valérie à M. BOURGOIN Pascal

Excusé(s) : M. CHAMPION Jean-François,  
Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GORGET Stéphane

**Objet de la délibération** : Cantine scolaire : Contrat restaurant "L'Ardoise"

Monsieur le Maire donne le bilan du contrat passé avec le restaurant l'Ardoise dont le représentant est M. Kevin RICHARD  
Un avis positif ressort de l'appréciation des parents d'élèves inscrits à la cantine municipale. Les menus sont variés et équilibrés.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec le restaurant l'Ardoise pour l'année scolaire 2023/2024 soit du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 pour les missions suivantes :

- Elaboration des menus
- Application de spécificités qualitatives et quantitatives des denrées
- Confection et livraison en liaison chaude
- Application de la réglementation en vigueur

aux conditions tarifaires suivantes :

Repas enfant : 3,50 €

Repas adulte : 5,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte ce nouveau contrat
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout autre document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/07/2023  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN